



# Le Castor Roannais

Bulletin trimestriel édité par l'ARPN



N° 28 DECEMBRE 2013



# Le Castor Roannais

## Dans ce numéro :

## EDITORIAL

<b>Protection</b> <i>Création d'une zone de protection de biotope</i> Guy Defosse	<b>2</b>
<b>Ornithologie</b> <i>Une mangeoire pour observer les oiseaux</i> Christian Eschallier	<b>3</b>
<b>Environnement</b> • <i>Histoire d'une destruction d'espace naturel....</i> Hélène Massardier • <i>Dernières nouvelles du marais</i> Guy Defosse	<b>4</b>  <b>5</b>
<b>Botanique</b> <i>Sortie aux grands Murcins</i> Hélène Massardier	<b>6</b>
<b>Agenda</b>	<b>9</b>

Aujourd'hui, les animaux sont considérés comme des "biens meubles" par le Code civil français au même titre qu'une armoire ou une chaise.

Sans doute faut-il voir dans cette considération ancienne et rétrograde, le résultat des théories comme celle de Descartes sur "*l'animal machine*" qui en disait long sur la compréhension de la nature et des animaux à son époque.

Trafic des animaux sauvages, exploitation animale de masse (élevage et abattage industriels...), destruction de leur milieu de vie .... on peut ainsi trouver des centaines d'exemples d'exploitation marchande des animaux auxquels cette théorie nous a menés

C'est pour faire évoluer ce droit que 24 penseurs, philosophes, écrivains, historiens et scientifiques veulent faire modifier le régime juridique de l'animal pour qu'il soit reconnu comme « être sensible ».

Bien sûr, il ne s'agit pas de leur donner les mêmes droits qu'aux humains, mais plutôt que leur soit aménagée une catégorie propre dans le Code civil entre les personnes et les biens.

Une société en faveur de la condition animale serait un progrès considérable, un degré de plus de la maturité de la civilisation et un progrès et un mieux-être considérables pour les animaux.

Guy Defosse

*Fin novembre, nous avons accueilli au sein de l'association une nouvelle animatrice Claire Bareyre, qui nous vient de la Creuse. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration parmi nous.*



Grand Sylvain au Bois Greffier

Photo de couverture :  
Le Bois Greffier sous la neige

## CREATION d'une ZONE de PROTECTION de BIOTOPE

Cette zone de protection est située sur deux communes des Monts de la Madeleine : Chérier et Arcon et couvre une surface de 13,11 hectares.

Elle protège aussi bien les espèces que les milieux présents avec notamment **des bois de bouleau à sphaignes et à laïches, des tourbières ainsi que des bas marais acides subatlantiques.**

Pour les espèces, outre quelques batraciens et chauves-souris, on trouve des **plantes rares** comme la **Canneberge à petits fruits** (*Vaccinium microcarpum*), la **Wahlenbergie à feuille de lierre** (*Wahlenbergia hederacea*), la **Laïche à fruits velus** (*Carex lasiocarpa*) et la **Racine de corail** (*Corallorhiza trifida*) orchidée nouvellement découverte dans la Loire.

Cet APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) protège notamment contre tout nouvel aménagement (barrage) et régleme nte certaines activités par exemple :

- . toute pénétration ou circulation des personnes et des animaux est strictement interdite.
- . toute création de voie de circulation est interdite...

**Il est à noter que c'est la première mesure de protection réglementaire sur le Roannais.** Néanmoins il faut relativiser car la surface protégée est modeste et n'englobe même pas la totalité du site du Bois Greffier dont elle fait partie. **Bois Greffier qui est lui-même une des 5 entités du site Natura 2000 des Monts de la Madeleine - côté Loire.**



Racine de corail

D'autre part cette mesure résulte d'une **mesure de compensation** suite aux conséquences écologiques de la rehausse du barrage du Gué de la Chaux aussi appelé barrage de la Bombarde.

Néanmoins il faut considérer ce classement comme une première étape pour une protection plus forte de l'ensemble de la zone Natura 2000 des Monts de la Madeleine dans le cadre de la **SCAP** (Stratégie de Création d'Aires Protégées) et pourquoi pas dans un périmètre élargi.

C'est ce à quoi l'association s'attellera dans les années à venir.

Guy Defosse

## Une mangeoire pour observer les oiseaux

Après un automne où les graines, les fruits et les insectes abondaient, voici venir l'hiver avec des temps difficiles, temps de disette. A une période où la neige et le froid rendent malaisé l'accès aux aliments, les mangeoires procurent aux oiseaux une source alternative de nourriture.

De fin novembre jusqu'à la fin des gelées on peut installer dans son jardin ou sur son balcon quelques boules de graisse ou un petit distributeur de graines afin de subvenir aux besoins de quelques mésanges en attendant que la végétation redémarre et que les insectes réapparaissent.

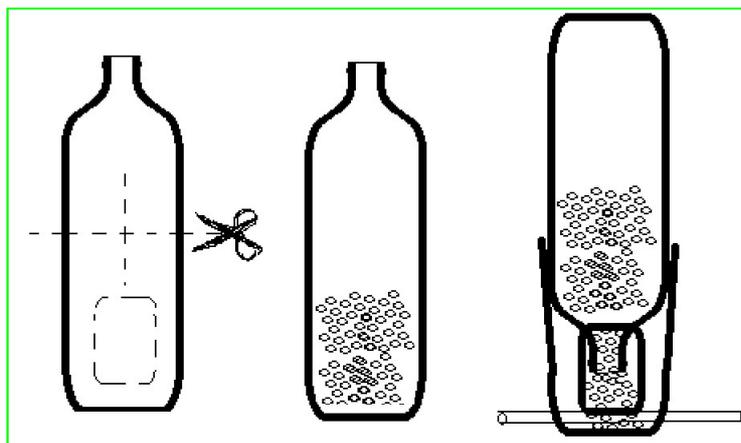
Dans nos régions, le plat qui convient à la majorité des oiseaux, c'est les graines de tournesol. Les mésanges en raffolent.

On peut acheter une mangeoire ou la fabriquer. Voici une idée simple :

- \* Deux bouteilles en plastique.
- \* Couper la première puis découper un carré de 5 ou 6 cm à 1 cm du bas.
- \* Remplir l'autre bouteille de graines et enfoncer la première par dessus, le goulot arrivant à la moitié du trou. Retourner l'ensemble, les graines s'écoulent alors dans le fond de la première.
- \* Pour le fun, on peut rajouter dans le bas un bout de bois pour permettre aux oiseaux de se poser avant leur festin, mais attention ! il peut aussi être une accroche pour les prédateurs.

Les mangeoires doivent être disposées à au moins 1,50 mètre de hauteur et dans un endroit isolé, ainsi les oiseaux auront le temps de voir venir un prédateur et il nous sera facile de les observer (et les photographier...). L'idéal est d'avoir à proximité un arbuste ou un taillis où ils pourront se percher tranquillement pour voir s'il n'y a pas de danger et ensuite y décortiquer les graines.

Il ne faut pas donner des graines toute l'année, d'une part afin d'éviter que les oiseaux ne deviennent dépendants de ce que vous leur donnez et d'autre part pour qu'ils puissent jouer leur rôle d'auxiliaires en vous débarrassant de toutes sortes de bêtes indésirables au jardin. De plus avec l'arrivée des jeunes, il ne faudrait pas que les parents nourrissent leur progéniture avec des aliments qu'ils ne peuvent digérer.



Christian Eschallier

## Histoire d'une destruction d'espace naturel....

*Il était une fois (malheureusement, cette histoire commence comme un conte de fées mais n'en est pas un....) un espace naturel humide, un marais, très riche en faune et flore. Et puis, les hommes sont arrivés. Ils se sont d'abord installés sur ses bords et ont vécu de chasse et de pêche. Tout allait bien, chacun vivait en symbiose avec l'autre. Mère Nature était généreuse et pourvoyait aux besoins.*

*Puis, les siècles passant, les hommes se sont multipliés et ont construit, construit, construit.... Ils ont développé ce qu'ils ont appelé « la civilisation », c'est-à-dire, en réalité qu'ils ont peu à peu détruit les espaces naturels qui les faisaient vivre auparavant. Le village qui s'était installé aux abords du marais n'a pas échappé à ce développement et est devenu une ville. Peu à peu, la ville a phagocyté le marais même s'il en restait encore une grande partie.*

*Et puis sont venues les années où l'homme s'est cru tout puissant, dominant la Mère Terre et ses habitants primitifs, pensant pouvoir vivre sans eux, du moins juste avec leurs descendants domestiqués, engagés, esclavagés... alors, la « civilisation » urbanisée, de la marchandisation, s'est mise à envahir ce qu'il restait du marais, le réduisant à un pauvre espace enclavé dans la ville.*

*Mais les « habitants » du marais, contre toute attente, résistaient à cette guerre sans merci. Malgré les déchets de toutes sortes qui envahissaient leur maigre espace resté un peu sauvage, certains continuaient à se reproduire et à vouloir vivre. Quelques humains s'en aperçurent et décidèrent de les protéger, de les aider dans leur combat pour leur survie.*

Mais ce ne fut pas du goût de tout le monde ! D'autres humains ne les voyaient pas d'un bon œil et d'ailleurs, ils ne les voyaient même pas du tout... Comment ? On allait les empêcher de faire de l'argent à cause de quelques larves aquatiques et autres insectes insignifiants ? Qui oserait arrêter le développement de leurs projets commerciaux mégalomanes ? Qui oserait dire qu'une faune et une flore relictuelles pèseraient plus que du travail pour des humains ? D'ailleurs, c'était bien simple, il n'y avait plus grand-chose de vivant dans ce qu'il restait du marais et s'il en restait, on allait faire tout ce qu'il fallait pour l'anéantir définitivement : on remblaya une partie de la zone humide, on coupa les saules têtards susceptibles d'abriter des oiseaux et des chauves-souris, on laissa se combler les mares et les fossés et ainsi, lorsque quelques « doux dingues » se récrièrent devant la destruction d'espèces protégées, on fit des études, qui coûtèrent très cher et qui prouvèrent qu'il n'y avait quasi plus de vie sauvage.... ou si peu !

Voilà, le tour était joué, la boucle destructrice bouclée et on put terminer le travail de destruction, non sans s'être prévalu, à grands renforts de trompettes médiatiques, d'avoir fait tout ce qu'il fallait pour préserver la nature sauvage.... car, quand même, on avait un petit doute sur la légitimité de sa manière de faire et sa conception de la vie. Et puis, de plus en plus des humains qui vivaient dans la ville se disaient que la Nature c'était quand même mieux que le béton et il ne fallait pas trop les mécontenter. Mais seraient-ils dupes ? Pendant combien de temps encore avaleraient-ils ces justifications illusoire de la destruction de la vie... pour le profit de qui ?

Hélène Massardier

## Dernières nouvelles du Marais

**Retail Park** rebaptisé « *Parc des Elopées* », projet commercial qui aurait eu pour conséquence de détruire quasiment entièrement ce qui reste du marais de Riorges.

Il avait déjà reçu cet été un avis positif de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Il ne semblait plus y avoir d'obstacle pour sa réalisation. A preuve, la « **demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leur habitat** » pour ce site.

*Sur ce point, habilitée à faire connaître son avis, l'association a fait part de ses craintes vis-à-vis de la destruction à la fois des milieux naturels et de ses composantes (Tritons, plantes....) et d'une grande partie de la ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique). Bref nous demandons le rejet de ce projet à cet endroit pour son impact écologique non compensable.*

**Mais la bonne nouvelle est venue de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) qui vient de retoquer de nouveau ce projet. (C'est en effet au moins le 5<sup>ème</sup> projet commercial sur ce site).**

Certes on attendra les raisons de cette décision, on peut cependant remarquer que ce projet commercial n'était pas très différent du précédent.

Mais l'histoire n'est pas finie, il faut maintenant demander la protection de cet es-

pace en espace vert écologique et surtout faire en sorte que les espèces protégées puissent y survivre (entretien du fuyant, création de nouvelles mares...), car il pourrait y avoir un recours contre cette dernière décision.

Un parc à la fois urbain et naturel au profit de tous dans une agglomération qui manque d'espaces verts serait une bonne solution qu'on va promouvoir.

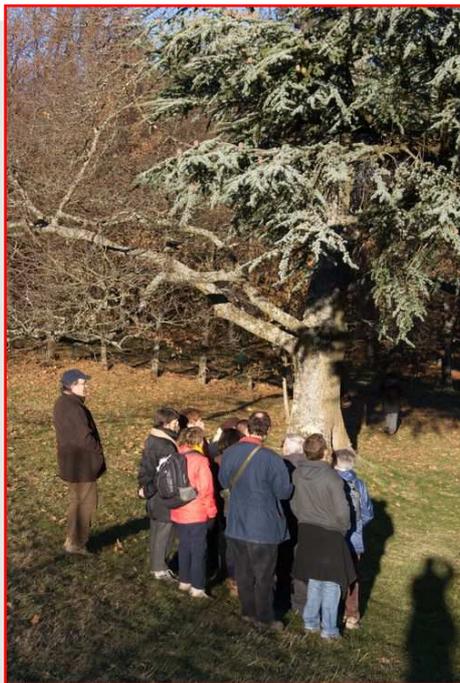


**Libellule à quatre taches**

Guy Defosse

## Sortie aux Grands Murcins

C'est par un soleil magnifique qu'une bonne dizaine de curieux de nature se sont retrouvés le dimanche 15 décembre à l'Arboretum des Grands Murcins pour une balade ayant pour thème « les écorces des arbres ». Nous avons d'abord pris le temps d'admirer le superbe panorama avec sur le fond de ciel bleu, la silhouette du Mont Blanc trônant au-dessus de la brume d'hiver. L'air était particulièrement doux pour la saison : les thermomètres affichaient près de 13°, plus que dans la plaine ! De ce fait, des nuages d'insectes volaient dans les rayons du soleil.



L'Arboretum ayant été bien endommagé par la tempête de 1999 a été replanté à la suite de cette catastrophe naturelle. De nombreuses espèces exotiques semblent se plaire dans ce coin des Monts de la Madeleine. Ainsi, nous avons pu observer **un cèdre** et la discussion n'a pu trancher sur l'espèce exacte : du Liban ou de l'Himalaya ? Les deux présentent une écorce grise qui, en vieillissant, se fissure en un **rhytidome\*** crevasé à écailles gris foncé. Ensuite la visite n'a plus posé d'énigmes car les espèces sont étiquetées : on peut ainsi découvrir la très grande variété des résineux : **Pin de Jeffrey** aux cônes aux écailles piquantes ; **Pin à crochets** (qui tire son nom des « crochets » des écailles de ses cônes) à l'écorce rappelant celle des épicéas ; des **cyprès** ; des **séquoias** ayant résisté à la tempête et dressant leurs troncs fibreux aux teintes de cannelle comme s'ils voulaient atteindre le ciel ; l'étonnant **araucaria** (ou « désespoir des singes ») garni de branches aux feuilles en écailles piquantes, disposées radialement y compris sur le tronc.

Les feuillus étaient aussi bien représentés et certains avaient encore leurs feuilles restées malgré la neige tombée en abondance dans les semaines précédentes, tels les **tilleuls** ou les **aulnes** qui avaient encore leurs fruits appelés « strobiles » (petites boules qui vues de près ressemblent à de minuscules pommes de pin). Parmi eux, les écorces des bouleaux, blanches et brillantes ou celles des **merisiers** (prunus), lisses et brun rouge étaient facilement reconnaissables.

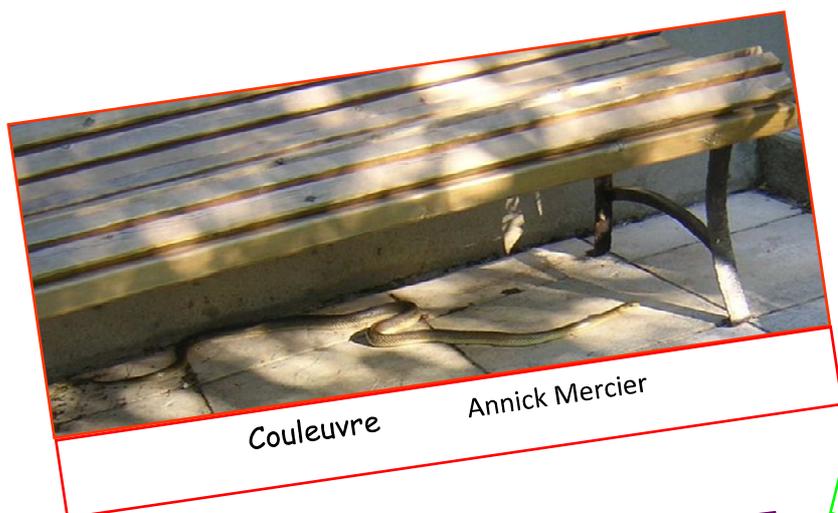
Ce que l'on peut regretter, c'est que cet arboretum fasse la part belle aux essences « exotiques » (Asie et Amérique) au détriment des espèces plus européennes. Mais il est aussi vrai que l'homme a toujours fait « voyager » arbres et plantes et ceci depuis des siècles (voire des millénaires), le tout étant que certaines espèces ne deviennent pas « invasives » (comme l'ailante), c'est-à-dire ne prennent pas la place des espèces autochtones.

Une bien belle découverte, qui permet de prendre conscience de la diversité extraordinaire de la Nature, à renouveler à une autre époque de l'année pour reconnaître les arbres grâce à leurs feuilles notamment.

*\*Le **rhytidome** (du grec *rhytidōma*, « ride, rugosité ») désigne, chez les arbres, l'écorce externe crevasée recouvrant la surface des tiges et des racines âgées et s'exfoliant de diverses manières (écailles).*

Hélène Massardier

Concours : quelques photos prises sur le vif



Couleuvre Annick Mercier



Grenouille verte Audrey Odent



Rouge-gorge  
Boris Coq

Bulletin d'adhésion 2014

J'adhère à l'Association Roannaise de Protection de la Nature

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

\* Scolaires et chômeurs 10 €

\* Adhésion simple 20 €

\* Familiale/ Association 30 €

\* Don \_\_\_\_\_ €

NOM - Prénom du conjoint : .....

Prénoms des enfants : .....

.....

Je souhaite recevoir les informations de l'ARNP par : mail  courrier

\* Les dons et cotisations donnent droit, aux particuliers, à une réduction d'impôts de 66% du montant des dons et cotisations dans la limite de 20% du revenu imposable.

Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) qu'on peut retrouver au Bois Greffier.



## Prochaines réunions mensuelles



**Les vendredis 10 janvier, 7 février, 7 mars**

à 20h15 au local : 5 avenue Carnot, Roanne

## Prochaines sorties

19 janvier

### Comptage Wetlands

*Ce comptage européen est l'occasion de découvrir, nommer et compter les oiseaux d'eau du Roannais. Sur la matinée, nous nous baladerons d'étangs en points d'eau afin d'évaluer au mieux les populations.*

**RDV 9h Esplanade des Mariniers à Roanne**

9 février

### Traces dans la neige

*Si la neige est au rendez-vous, une balade en raquettes sur la journée sera l'occasion de rechercher des traces d'animaux.*

**RDV 9h Esplanade des Mariniers de la Verrerie** (inscription au 04 77 78 04 20)

23 mars

### Fréquence grenouille

*Pour cette année encore vous pouvez découvrir l'opération fréquence grenouille qui consiste à la protection des amphibiens lors de leur migration amoureuse.*

**RDV 8h30 Esplanade des Mariniers à Roanne** (Sortie sur la matinée)

27 avril

### Sauvages dans ma ville

*Vous pensez que les plantes de la ville de Roanne sont communes, ordinaires ? Vous risquez d'être surpris!*

**RDV 14h esplanade des Mariniers**

*Si vous n'avez pas de moyen de locomotion, n'hésitez pas à nous contacter pour du co-voiturage, ou à venir au rendez-vous Esplanade des Mariniers (pour les sorties indiquées).*

**Crédits photos :** Guy Defosse ; Annick Mercier ; Audrey Odent ; Boris Coq

**Pour nous contacter :** **ARPN**

5 avenue Carnot 42 300 Roanne

04 77 78 04 20

arproannais@gmail.com

06 95 31 36 01

<http://arpn.fr>